



Siège social :
Mairie de Taverny
2, place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :
Zone industrielle
Rue de Pierrelaye
95550 BESSANCOURT
Tél. : 01 34 18 30 18
Fax : 01 34 18 30 10

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 4 OCTOBRE 2016

I - ADMINISTRATION

2016-33 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES SYNDICATS AZUR, EMERAUDE ET TRI-ACTION POUR UN MARCHE DE FOURNITURES DE SACS PAPIER POUR LA COLLECTE DES DECHETS VEGETAUX

Sur le rapport du Président,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2,

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

LE COMITÉ SYNDICAL,

CONSIDERANT que les besoins en fourniture de sacs pour la collecte des déchets végétaux revêtent, par nature, un caractère similaire quelle que soit la collectivité adjudicatrice,

CONSIDERANT l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type de fourniture,

CONSIDERANT l'arrivée à échéance des marchés en cours et le besoin d'un nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2017 afin d'assurer la continuité de service,

CONSIDERANT la proposition de faire porter la coordination du groupement de commandes afférent par le Syndicat TRI ACTION qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes constitué en vue de choisir un prestataire chargé d'assurer la fourniture des sacs pour la collecte des déchets végétaux,
- **ACCEPTE** le Syndicat TRI ACTION en tant que coordinateur dudit groupement,
- **APPROUVE** le projet de convention de groupement de commande,
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du présent marché passé en accord cadre, à bons de commande, ainsi que toute décision concernant ses avenants, lorsque les crédits seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement de commandes correspondante.

2016-34 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER AVEC LE CIG UNE CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION DE REFORME ET DU COMITE MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES

Depuis 2013, les secrétariats de la commission de réforme puis du comité médical des collectivités territoriales des départements des Yvelines, Val d'Oise et Essonne ont été progressivement repris par le CIG à Versailles.

Il s'agit d'une nouvelle compétence obligatoire des centres de gestion, reprise de l'Etat sans contribution financière ni transfert du personnel.

Si les secrétariats de ces deux instances doivent être mis en place par le centre de gestion, la rémunération des médecins membres de ces deux instances reste à la charge des administrations intéressées en application du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 et de l'arrêté du 4 août 2004.

La rémunération des médecins membres de la commission de réforme est fixée forfaitairement, en application de la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 20 juin 2016 et est refacturé ensuite en application de la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°87-602 du 30 juillet 1987

Vu l'arrêté de l'arrêté du 4 août 2004,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 20 juin 2016 fixant le montant forfaitaire de remboursement de la rémunération r des médecins membres de la commission de réforme.

Considérant l'intérêt de signer une convention avec le CIG ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

LE COMITÉ SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

II - FINANCES

2016-35 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : EXONERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire dans le cadre des dispositions de l'article 1521 du Code Général des Impôts, de délibérer afin d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les entreprises qui justifient de la gestion de leurs déchets par un prestataire privé.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi précitée,

Vu l'article 1521 III du Code Général des Impôts,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2017 les entreprises suivantes :

COMMUNE	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM DU PROPRIETAIRE
AUVERS-SUR-OISE	HOSTELLERIE DU NORD	6, rue du Général de Gaulle	M. BOILLEAUT
AUVERS-SUR-OISE	Cabinet d'infirmières	39 rue du Pois	Mme Richard
AUVERS-SUR-OISE	CARREFOUR CONTACT - SARL JADS	1 bis, rue du général de Gaulle	SOISYDIS
BEAUCHAMP	Compagnie Générale Location	ZI - 22, rue Denis Papin	SA Compagnie Générale Location
BEAUCHAMP	LES CARS LACROIX	53-55, chaussée Jules César	SCI JULES CESAR
BEAUCHAMP	LACROIX PARTICIPATION & SERVICES	53-55, chaussée Jules César	SAS Lacroix Participation et Services
BEAUCHAMP	3 M France	1, avenue Boulé BP 28	3M France
FREPILLON	CARBUSERV'AUTO	14, avenue Charles de Gaulle	SA TOTAL RAFFINAGE MARKETING
HERBLAY	HAAR France	13, rue René Cassin	HAAR France
HERBLAY	SCAL	25, rue Lavoisier	SCI LA SIAGNE
HERBLAY	SA LE HOLLOCO	403, route de Conflans	SCI SARRAIL
HERBLAY	ALISE SARL	1, mail des Copistes	SAS France QUICK
HERBLAY	ICA IMPRIMERIE	PA des Bellevues - 33, avenue du Gros Chêne - BP 50258 - 95615 Cergy Pontoise Cedex	SCI OAK PARK
HERBLAY	KYB EUROPE GMBH	PA des Bellevues - 41, avenue du Gros Chêne - BP 60250 HERBLAY - 95615 Cergy Pontoise Cedex	Société SEB Investment GMBH

HERBLAY	HERBLAY DIFFUSION - LA FOIR' FOUILLE	Angle RN14 - Zac de la Patte d'Oie - Avenue Louis Armand	SCI HERVAL
HERBLAY	ALDI MARCHE	427, route de Conflans	SCI LOCAVENIR
HERBLAY	BOX PLUS SELF STOCKAGE	18, avenue Paul Langevin	SOGEBAIL
HERBLAY	ABC (ASIA BUSINESS CENTER)	33, avenue du Gros Chêne - ZA des Bellevues - BP 20264 - 95615 Eragny sur Oise Cedex	SCI LH ENTREPOT
HERBLAY	SVP TRANSPORT	22, avenue Paul Langevin	SCI Fonds d'investissement PROUDREED
HERBLAY	O.G.F.	15/17, avenue Paul Langevin	SCI Fonds d'investissement PROUDREED
HERBLAY	EXIDE TECHNOLOGIES	15/17, avenue Paul Langevin	SCI Fonds d'investissement PROUDREED
HERBLAY	ENTREPOT	7, rue René Cassin	SCI GAUTHIER LAGARDE
HERBLAY	TENDANCES SUCREES	PA des Copistes – 6/8 rue Berthe Morizot	SKALIMMO
HERBLAY	LEROY MERLIN	5 rue Louis Armand	SA NATIXIS BAIL
HERBLAY	HYGENA	ZAC des copistes – lot 6 A	SAS HYGENA CUISINES
HERBLAY	CONFORAMA	48, Rue de la Marne	CONFORAMA France
HERBLAY	CONFORAMA	6, rue des Combattants de la Résistance	CONFORAMA France

HERBLAY	RESTAURANT MADINCO	5 rue Paul Signac - HERBLAY	SCI des Vergers d'Herblay Les Copistes
HERBLAY	CAP FRAICHEUR	3 rue Paul Signac - ZAC des Copistes Herblay	SCI des Vergers d'Herblay Les Copistes
HERBLAY	EURODIF	2 avenue Louis Armand	ALTAREA France
HERBLAY	FOSTER REFRIGERATOR France	22, rue du Gros Murger	SCPI LA PARTICIPATION FONCIERE 1
HERBLAY	APPEL FRET SERVICE	22, rue du Gros Murger	SCPI LA PARTICIPATION FONCIERE 1
HERBLAY	MAISON DU MONDE	Parc D'activité Commercial La Patte d'Oie Rue Louis Armand	SNC Avenue Paul Langevin
MERY-SUR-OISE	SA MANULEC	ZAC des Bosquets n°4 - 27 chemin des Bœufs	SCI KFM 1
MERY-SUR-OISE	SA MANULEC	ZAC des Bosquets n°4 - 36 chemin des Bœufs	SCI KFM MERYTHREE
MERY-SUR-OISE	Société FUMEVENT	ZA des Bosquets n°4 - 20, chemin des Bœufs	SCI VTT
MERY-SUR-OISE	DEMEMAGEMENTS CHRISTIAN GRIÉ	Parc d'Activité des 4 Chemins - rue Jean Brestel	SCI du Berger
MERY-SUR-OISE	FORUM ENVIRONNEMENT	38/40 ZA les Bosquets 4	SCI LES CARRIERES
MERY-SUR-OISE	TECHNIVAP	Parc d'activité des 4 chemins - BP 21	SCI LICORNE AUTO LAVAGE
MERY-SUR-OISE	EURO NACELLES	ZA Des Bosquets 37, chemin des Bœufs	SCI BONNEFONTAINE
MERY-SUR-OISE	MGGC	20 chemin des Bœufs - ZA LES BOSQUETS 2	SCI LES BOSQUETS 2000

MERY-SUR-OISE	SCI EDA	11, chemin des Bœufs	M. FOLLIN
MERY-SUR-OISE	Société MGP	14, chemin des Bœufs ZA des Bosquets	SCI ABB
MERY-SUR-OISE	SARL LUMINA PEINTURES	33, chemin des Bœufs BP 11	SCI BOSQUET DE SOGNOLLES
MERY-SUR-OISE	SARL POLICHROME	28, chemin des Bœufs BP 11	SCI IMMOBILIERE ADS
MERY-SUR-OISE	HEXIS	37-39, chemin de Pontoise	SCI LE BOSQUET
MERY-SUR-OISE	SAS NOFRA - INTERMARCHE	RD 922 - Les Jardins de la Bonneville	SAS NOFRA
MERY-SUR-OISE	SAS NOFRA - PARKING INTERMARCHE	RD 922 - Les Jardins de la Bonneville	SCI FRANO
MERY-SUR-OISE	AG2S SAS	ZA les Bosquets N°4 - 20 chemin des Bœufs	CTB IMMOBILIER
MERY-SUR-OISE	AG2S SAS	ZA les Bosquets N°4 - 30 chemin des Bœufs	CTB IMMOBILIER
MERY-SUR-OISE	SAS K-VAL	ZA les Bosquets N°4 - 21 chemin des Bœufs	SCI VTT
MERY-SUR-OISE	SAS CHATEAU DE MERY	9 bis rue de l'Isle Adam	SAS CHATEAU DE MERY
MERY-SUR-OISE	SOFICOR MADER CORSOLAC établissement Mery sur Oise	1 Parc d'activité des 4 Chemins- BP 24	SA CORSOLAC MADER France
MERY-SUR-OISE	SIBM	ZA les Bosquets n°2 - 6 chemin des Bœufs	SCI DE LA GANTIERE
MERY-SUR-OISE	TAJO PLAST	ZA des Bosquets 4 - 44 chemin des Bœufs	BPI France Financement
MERY-SUR-OISE	D.A.V.	ZA des Bosquets 4 - 29 chemin des Bœufs	SCI ADNJ
MERY-SUR-OISE	PUBLIPEINT	ZA des Bosquets 4 - 62 chemin des Bœufs	SCI PUBLIMMO
PIERRELAYE	DACHSER France Transport	280, route de Conflans	DACHSER FRANCE

PIERRELAYE	PICHETA	13, route de Conflans - BP 60	COLAS SA
PIERRELAYE	RHENUS LOGISTICS	ZA PORTE OUEST	GARONOR France XXVII
PIERRELAYE	TISSUS DES URSULES	232, bd du Havre	SA CICOBAIL
PIERRELAYE	INTER PLANS SAS	34, avenue du Général Leclerc	SCI JCB
PIERRELAYE	MC DONALD'S - PRS	80, route d'Eragny	MC DONALD'S France
PIERRELAYE	ANAIS	Chaussée Jules César - ZI les Marcots	Association Normande d'Action Institutionnelle Sanitaire
PIERRELAYE	TRUFFAUT	270, boulevard du Havre	SAS ETS HORTICOLES Georges. TRUFFAUT
PIERRELAYE	SAS PETITDIDIER ET FILS	2 bis, avenue du Général Leclerc	SCI MOULIN A VENT SABLONNIERE
PIERRELAYE	CASTORAMA	ZAC de la Butte des Petites Vignes 28, allée du Poirier Saint Jean	SAS L'IMMOBILIERE CASTORAMA
SAINT LEU LA FORET	SCI VALF	3, chemin Herbu	SCI VALF
SAINT LEU LA FORET	SA SOTEC DUALL	14-16, rue Jules Vernes	SCI TURBO
TAVERNY	Mc Donald's TCS	Centre Commercial Les Portes de Taverny	SAS MC DONALD'S France
TAVERNY	SOECO	Chemin de Saint Prix	SA FAYOLLE ET FILS
TAVERNY	ETS RENE LABBE CCM SARL	Z.A.C. des Châtaigniers III - 1, rue Emile Sehet	SCI TAVERNY
TAVERNY	Syndicat de copropriété « Les Portes de Taverny »	rue Theroigne de Méricourt	Syndicat de copropriété « Les Portes de Taverny »
TAVERNY	SA AUCHAN France - AUCHAN TAVERNY	rue Theroigne de Méricourt	SA AUCHAN FRANCE

TAVERNY	SAS GIFI MAG	Rue Théroigne de Méricourt	SCI MAG TAVERNY
TAVERNY	3ème PORTE	ZAC de Boissy - rue JB CLEMENT	France QUICK SAS
TAVERNY	SERRURERIE MODERNE	2-4, rue Condorcet - BP10033	SCI du Petit Bois
TAVERNY	HÄFELE France	Z.A. des Châtaigniers - 10, allée Benoist Dubost	SARL HAFELE France
TAVERNY	SOFITRANS	11, rue des Entrepreneurs	SCI KERFONTAINE
TAVERNY	FLASH TRANSPORTS	11, rue des Entrepreneurs	SCI KERFONTAINE
TAVERNY	SARL FB DIFFUSION – JEAN LOUIS DAVID	Centre Commercial Les Portes de Taverny - ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PRESSING 5 A SEC	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PHOTOMATON	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	ORANGE France TELECOM	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	STARTER LIZA H	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	BOULANGERIE PAUL	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

TAVERNY	LE COMPTOIR DU SAC	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 53- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PROMOD	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SA ATUVUE KRYS	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 21- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SARL PIRENE - JEFF DE BRUGES	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 13- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	MCB SERVICES	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PHARMACIE POTOT	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	CLAIRE'S	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SARL KA DIFFUSION - NINA CARLI	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	MARC ORIAN	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

TAVERNY	H3M SAS - COMPAGNIE DES PETITS	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SAN MARINA	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	H&M - HENNES & MAURITZ	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SERGEANT MAJOR	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	EURL APOLLO - GBB / BAMBINO CHAUSS	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 14- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PARASHOP	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	CELIO	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	DARJEELING	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	POMME DE PAIN	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

TAVERNY	S.A. AUDIOVISION / OPTIQUE 2000	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 71- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	EDEN	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 63- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SFD / SFR	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	FRANCK PROVOST	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	LOUIS PION	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	LCDG / GRANIT	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 19- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	CELIO CLUB	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	JACQUELINE RIU	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	OLLY GAN	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 42- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

TAVERNY	POP BIJOUX	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 34- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	MICROMANIA	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	CAMAIEU	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	EXCLUSIF / ELLIOT JAMES	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	JULIE GUERLANDE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	HISTOIRE D'OR	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 58- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	Société FRICDYL'S / RAYONNANCE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	COURIR	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 45- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	ARMAND THIERRY	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

TAVERNY	GENERALE D'OPTIQUE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	ROUGE GORGE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC`
TAVERNY	PIMKIE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	YVES ROCHER	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	KIKO	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	JACK & JONES	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	X AND O	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	BRICORAMA	66, Centre Commercial « Les Portes de Taverny » Rue Jean Baptiste Clément	LA MAISON DU TREIZIEME
TAVERNY	STAMP	ZA du Chêne Bocquet - 60, rue Constantin Pecqueur	OSEO FINANCEMENT

PRECISE que le fait d'être exonéré entraîne un renoncement aux services de collecte et traitement du Syndicat et à l'utilisation de la déchèterie de Bessancourt.

2016-36 : DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le Budget Principal 2015 a été voté lors du Comité Syndical en date du 31 mars 2015.

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de réaliser une décision modificative en section d'investissement pour le droit d'utilisation du logiciel de comptabilité, l'achat de licences Adobe et du serveur.

Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
		2051 – Concessions et Droits similaires	+ 6 000 €
		020 – Dépenses imprévues	- 6 000 €
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
	€		0 €
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'effectuer sur le Budget Principal 2016 les modifications citées ci-dessus.

2016-37 : AVENANT N°12 AU MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS EN DATE DU 18 DECEMBRE 2000 AVEC L'ENTREPRISE CGE-CP AYANT POUR OBJET LE REMPLACEMENT DE L'INDICE DE REVISION 1870 T PAR L'INDICE 1870

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de rédiger un avenant au marché de traitement des déchets ménagers en date du 18 décembre 2000 avec l'entreprise CGECP.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la délibération en date du 2 mars 2001 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au marché de traitement signé avec l'entreprise CGECP ayant pour objet la mise en place de nouvelles fréquences de collecte,

Vu la délibération en date du 26 janvier 2001 autorisant le Président à signer l'avenant n°2 ayant pour objet le changement de nom du Syndicat,

Vu la délibération en date du 19 juin 2002 autorisant le Président à signer l'avenant n°3 ayant pour objet l'adhésion de Méry-sur-Oise et la mise en place d'un second gardien sur la déchèterie de Bessancourt sur toute l'année avant la reconstruction de cette dernière,

Vu la délibération en date du 18 décembre 2002 autorisant le Président à signer l'avenant n°4 ayant pour objet l'adhésion des communes d'Auvers-sur-Oise et Herblay au Syndicat,

Vu la délibération en date du 22 décembre 2004 autorisant le Président à signer l'avenant n°5 ayant pour objet la modification des formules de révision des prix,

Vu la délibération en date du 10 mai 2006 autorisant le Président à signer l'avenant n°6 ayant pour objet la mise aux normes de l'unité de l'incinération,

Vu la délibération en date du 4 octobre 2007 autorisant le Président à signer l'avenant n°7 ayant pour objet la création d'un prix spécifique pour le bois,

Vu la délibération en date du 10 février 2009 autorisant le Président à signer l'avenant n°8 ayant pour objet l'application de la Taxe Générale sur les Activités polluantes sur les déchets réceptionnés dans une unité d'incinération des déchets ménagers,

Vu la délibération en date du 18 novembre 2009 autorisant le Président à signer l'avenant n°9 ayant pour objet la modification de la formule de révision des prix suite au remplacement de l'indice ICHTTS1 par l'indice ICHTrev-TS IME,

Vu la délibération en date du 10 février 2011 autorisant le Président à signer l'avenant n°10 ayant pour objet l'application de la taxe communale sur l'incinération des déchets,

Vu la délibération en date du 16 mars 2016 autorisant le Président à signer l'avenant n°11 ayant pour objet la prolongation du marché pour une durée de 9 mois,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres en date du XX octobre 2016.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°12 ayant pour objet le remplacement de révision 1870 T par l'indice 1870.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

2016-38 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN DATE DU 29 MAI 2015 AVEC L'ENTREPRISE SEPUR AYANT POUR OBJET LE REMPLACEMENT DE L'INDICE DE RÉVISION 1870 T PAR L'INDICE 1870

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de rédiger un avenant au marché de collecte des déchets ménagers en date du avec l'entreprise SEPUR.

En effet, avec le changement de base décidé par l'Insee, l'indice 1870T a été supprimé après sa valeur de décembre 2015. L'Insee précise qu'il peut être remplacé par l'indice 1870 Gazole, base 100 en 2015. Le coefficient de raccordement est : 1,833.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 ayant pour objet le remplacement de révision 1870 T par l'indice 1870.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

2016-39 : GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OU SUPERIEUR

Monsieur le Président informe les délégués que des étudiants de l'enseignement secondaire ou supérieur peuvent être accueillis au sein du Syndicat pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Monsieur le Président précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement secondaire ou supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Actuellement par délibération n°2014-39 en date du 24 juin 2014, le Syndicat a instauré une gratification des stagiaires que de l'enseignement supérieur lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Monsieur le Président informe les délégués que les dispositions du code de l'éducation relatives à l'accueil des stagiaires de l'enseignement supérieur ont été étendues aux stages de l'enseignement secondaire. La gratification du stagiaire est désormais obligatoire pour les stages de l'enseignement secondaire ou supérieur d'une durée de plus de 2 mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire ou universitaire.

Monsieur le Président propose aux délégués de fixer les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur accueillis au sein du Syndicat TRI-ACTION pour des durées inférieures ou égales à deux mois.

Monsieur le Président précise que le montant et les modalités de versement sont définis, par convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et le Syndicat TRI-ACTION en fonction du niveau d'études préparées dans la limite des dispositions de la présente délibération.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

La gratification est accordée mensuellement au prorata de la présence du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Actuellement, le taux minimum légal de gratification, déterminé par décret est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 3,60 € /heure.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Vu la délibération n°2014-39 en date du 24 juin 2014 instaurant une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer le principe du versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du Syndicat TRI-ACTION selon les conditions prévues ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir,

INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 011 article 6218.

III – QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Arrêté refus de transfert du pouvoir de police administrative en matière de collecte des déchets
- ✓ Dispositif TRILIB
- ✓ Réunion CCSPL
- ✓ Communication sur le tri des encombrants



Le Président

Jean-Charles RAMBOUR



Siège social :
Mairie de Taverny
2, place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :
Zone industrielle
Rue de Pierrelaye
95550 BESSANCOURT
Tél. : 01 34 18 30 18
Fax : 01 34 18 30 10

REUNION DU COMITE SYNDICAL 4 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le mardi quatre octobre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat TRI-ACTION, légalement convoqués le vingt-deux septembre deux mille seize se sont réunis dans les bureaux du Syndicat sous la présidence de Monsieur Jean-Charles RAMBOUR.

MEMBRES PRESENTS :

Mme BERGERON	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes
M. EON	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
Mme MERLAY M. CONTENTIN Mme DUPREZ-PANNETRAT M. BALLAND M. TAILLY Mme BERNARD M. RAMBOUR Mme PORCHEZ M. CAUET Mme TEILLAND M. LECLAIRE	Communauté d'Agglomération Val Parisis

MEMBRES EXCUSES :

M. COLIN	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes
Mme HAUSTANT	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
Mme LAMBERT M. MARTIN Mme FAIDHERBE	Communauté d'Agglomération Val Parisis

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Monsieur BARDAILLE, Technicien du Syndicat,
Madame SOBIHI, Assistante Administrative du Syndicat,